

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, lundi 28 septembre 2026

FICHE PRESSE

D813 – Port-Sainte-Marie **Réparation du mur de soutènement**

Ce lundi 28 septembre se tient une conférence de presse relative à la réparation du mur de soutènement de la D813 à Port-Sainte-Marie en présence de Daniel BORIE, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de la mobilité et du maire de Port-Sainte-Marie Jacques LARROY.

Le contexte

Depuis les crues de 2021, les murs de soutènement de la D813 présentent une instabilité structurelle qui provoque d'importantes déformations de la route départementale. Face à cette situation, le secteur fait depuis plusieurs années l'objet d'une surveillance accrue et de travaux de reprise ponctuelle réalisés par les services départementaux afin de garantir la sécurité des usagers.

À la suite des crues de 2026, la situation rend désormais nécessaire la réalisation de travaux structurels.

Dans un contexte géotechnique particulièrement complexe, le Département a donc décidé de réaliser un projet d'intérêt général visant à sécuriser la D813 à Port-Sainte-Marie, axe majeur du département, aussi bien pour les déplacements du quotidien que pour les trajets de transit.

Le site présente plusieurs contraintes importantes :

- des remblais instables et très compressibles ;
- des murs existants très dégradés ;
- un phénomène de marnage de la Garonne, susceptible d'entraîner une perte de matériaux dans les remblais ;
- la proximité immédiate de la voie ferrée, qui rend complexe la réalisation des travaux.

La nature du projet

Le Département a programmé la construction d'une structure autoportée de type dalle en béton armé, reposant sur des pieux de 80 cm de diamètre, ancrés à environ 20 mètres de profondeur.

Les murs de soutènement existants seront conservés et reliés entre eux au moyen de tirants et de pièces de liaison.

Les études d'exécution menées par le groupement d'entreprises ont précisé la solution technique avec la réalisation de 9 dalles de 32 mètres de longueur et 10 mètres de largeur, en béton armé, portées par 108 pieux.

Le projet intègre également la création de cheminements sécurisés pour les mobilités actives, à l'arrière des protections en béton de type GBA (barrières en béton armé), le long de la D813. La configuration prévoit également des trottoirs d'au moins 1 mètre.

Les travaux seront réalisés par le groupement NGE Génie Civil / NGE Fondations, sous le pilotage de la Direction des Infrastructures et de la Mobilité du Conseil départemental.

Les précautions prises par le Conseil départemental :

Le choix d'une structure autoportée sur pieux permet de répondre aux contraintes géotechniques et hydrauliques particulières du site.

Cette solution présente notamment l'intérêt de limiter la sensibilité de l'ouvrage :

- à l'instabilité et à la compressibilité des remblais ;
- au phénomène de marnage de la Garonne ;
- aux éventuelles crues pendant la période de travaux ;
- aux contraintes liées à la proximité de la voie ferrée.

Un projet concerté

Depuis la surveillance accrue de la D813, et plus particulièrement au cours des derniers mois dans le cadre du comité de pilotage dédié, le Conseil départemental a associé ses partenaires, élus et acteurs du territoire, de façon à intégrer au mieux les contraintes de ce chantier hors-norme : Autoroutes du Sud de la France, la DDT 47, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la SNCF – DCS, le Service Territorial Routier de Lot-et-Garonne, l'Équipe Territoriale Départementale de Lot-et-Garonne, le SDIS 47, la Gendarmerie nationale, notamment pour les questions de sécurité et de circulation, la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, et les communes de Brax et Sérignac.

L'investissement

Le montant total de l'investissement est de 5 150 000 €. Le financement est réparti de la manière suivante : 4 750 000 € financés par le Conseil départemental et 400 000 € de soutien financier de l'État.

Le Département assure ainsi l'essentiel du financement de cette opération destinée à sécuriser durablement cet axe majeur.

Le calendrier

Le démarrage des travaux est prévu le 2 novembre 2026, pour un achèvement prévu en juin 2027, soit une durée prévisionnelle de 8 mois.

Pendant cette période, les travaux seront réalisés sous déviation complète de la D813.

Une première déviation sera mise en place, pour les véhicules en provenance d'Agen. Elle passera par le barreau de Camélat, la D119 jusqu'à Feugarolles, puis la D930 vers Port-Sainte-Marie.

Une deuxième déviation permettra de contourner Port-Sainte-Marie par les coteaux via la D304, la D205 et la D118 Bazens.

A noter : un arrêté préfectoral datant de 1995 interdit par ailleurs la circulation sur la D813 des poids lourds de plus de 7,5 tonnes en transit.